



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 22 avril 2022, à 19h15, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. le maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

M. Denis Lavigne	Conseiller district 1
M. Pierre Laperle	Conseiller district 2
Mme Marie-Ève D'amour	Conseillère district 4
Mme Ghislaine Tessier	Conseillère district 5
Mme Danielle Bellange	Conseillère district 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Daniel Laviolette.

La greffière-trésorière temporaire, madame Sophie Bélanger, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève d'Amour, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résiliation de contrat de l'employé # 02-114

6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Mme Ghislaine Tessier ; M. Nicolas Bouveret)

5.1. RÉSILIATION DE CONTRAT EMPLOYÉ #02-114

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques;

RÉSOLUTION
S-105-04-2022

RÉSOLUTION
S-106-04-2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Placide



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Marie-Eve d'Amour et résolu unanimement

QUE le contrat de travail de l'employé #02-114 soit résilié en date d'aujourd'hui, 22 avril 2022.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen est présent.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Nicolas Bouveret appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu unanimement de lever la présente séance.

ADOPTÉE

M. Daniel Laviolette
Maire

Mme Sophie Bélanger
Greffière-trésorière temporaire

RÉSOLUTION
S-107-04-2022

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Sophie Bélanger, greffière-trésorière temporaire de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Sophie Bélanger, greffière-trésorière temporaire

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire de la Municipalité de Saint-Placide, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. Daniel Laviolette, maire